



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

SCREENING REPORT

The Port Hope Long-Term Low-Level Radioactive Waste Management Project

December 2006

Canada

Prepared by Natural Resources Canada,
the Canadian Nuclear Safety Commission and
Fisheries and Oceans Canada

Aussi disponible en français sous le titre :
*Rapport d'examen préalable du projet de gestion à long terme
des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope*

SCREENING REPORT – PORT HOPE PROJECT

EXECUTIVE SUMMARY

This screening report contains the findings and conclusions of the federal responsible authorities on the environmental assessment of the Port Hope Long-Term Low-Level Radioactive Waste Management Project (the Port Hope Project). The responsible authorities for the assessment are Natural Resources Canada, the Canadian Nuclear Safety Commission and Fisheries and Oceans Canada. The screening report is based on information provided in the Low-Level Radioactive Waste Management Office's Port Hope Project Environmental Assessment Study Report and its supporting documents, and the analysis of the information by federal technical reviewers.

The federal environmental assessment of the Port Hope Project was initiated in late 2001 and the scope of the assessment was released in July 2002. The environmental assessment is a screening under the *Canadian Environmental Assessment Act* but the assessment has been scoped by the federal responsible authorities to include the same factors as a comprehensive study.

The Port Hope Project is a Government of Canada project based on local community concepts developed by the former Town of Port Hope and the former Township of Hope, now amalgamated as the Municipality of Port Hope. The Low-Level Radioactive Waste Management Office is the designated project proponent on behalf of Canada. The project involves the cleanup of sites contaminated with low-level radioactive waste and specified industrial wastes in the Municipality of Port Hope and transportation of the wastes by truck for consolidation in a single long-term waste management facility. The new facility would be located at the site of the existing Welcome Waste Management Facility in Ward 2 of the Municipality. Contingent on receiving the necessary government approvals, it is expected that proposed project construction would be completed in 2013, followed by a long-term monitoring and maintenance phase.

The environmental assessment of the Port Hope Project considered the environmental effects predicted to occur as a result of the project and measures to mitigate adverse effects. It then evaluated the significance of the predicted residual, or remaining, adverse effects once mitigation had been applied. Environmental effects of the project were considered for the following environmental components: atmospheric; geological and groundwater; aquatic; terrestrial; socio-economic; Aboriginal interests; human health and safety; accidents and malfunctions; and cumulative effects. The assessment has also considered alternative means of carrying out the project, and the effects of the environment on the project.

The environmental assessment predicts that overall the Port Hope Project would result in many environmental benefits. The project is predicted to cause adverse effects in some components of the environment although application of mitigation measures would largely address the effects. Minor residual adverse effects, however, are predicted to occur during the construction phase for some aspects of the socio-economic environment and with respect to human health, the latter resulting from project-related changes to people's feelings of well being.

The responsible authorities have concluded that the Port Hope Project is not likely to cause significant adverse environmental effects. The responsible authorities also consider that a follow-up program would be needed for the Port Hope Project and have identified the preliminary requirements for development of such a program.

SCREENING REPORT – PORT HOPE PROJECT

SOMMAIRE DE LA DIRECTION

Ce rapport d'examen préalable renferme les constatations et les conclusions des autorités fédérales responsables de l'évaluation environnementale du Projet de gestion à long terme des déchets faiblement radioactifs de Port Hope (le projet de Port Hope). Les autorités responsables de l'évaluation sont Ressources naturelles Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Pêches et Océans Canada. Le rapport d'examen préalable est fondé sur les renseignements contenus dans le Rapport d'évaluation environnementale du projet de Port Hope réalisé par le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et ses documents d'accompagnement, ainsi que sur l'analyse de ces renseignements, effectuée par des examinateurs techniques du gouvernement fédéral.

L'évaluation environnementale fédérale du projet de Port Hope s'est amorcée à la fin de 2001 et la portée de l'évaluation a été rendue publique en juillet 2002. L'évaluation environnementale est un examen préalable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, mais les autorités fédérales responsables ont inclus dans sa portée les mêmes facteurs que dans une étude approfondie.

Le projet de Port Hope est un projet du gouvernement du Canada fondé sur des concepts élaborés par l'ancienne ville de Port Hope et l'ancien canton de Port Hope, qui ont été fusionnés pour former la municipalité de Port Hope. Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité est le promoteur désigné du projet au nom du Canada. Le projet suppose le nettoyage des sites qui ont été contaminés par des déchets radioactifs de faible activité et des déchets industriels spécifiques dans la municipalité de Port Hope et le transport par camions de tous ces déchets vers une installation de gestion à long terme. La nouvelle installation serait située là où se trouve actuellement l'installation de gestion des déchets de Welcome, dans le quartier 2 de la municipalité. Sous réserve des approbations gouvernementales nécessaires, la construction du projet proposé serait achevée en 2013, et serait suivie d'une étape de surveillance et d'entretien à long terme.

L'évaluation environnementale du projet de Port Hope a examiné les effets environnementaux prévus à la suite du projet ainsi que les mesures envisagées pour en atténuer les effets négatifs. On a ensuite évalué l'importance des effets négatifs résiduels une fois les mesures d'atténuation mises en pratique. Les effets environnementaux du projet ont été examinés pour les éléments environnementaux suivants : l'atmosphère, les formations géologiques et les eaux souterraines; la vie aquatique et la vie terrestre, les impacts socioéconomiques; les intérêts des Autochtones; la santé et la sécurité humaines; les accidents et les défaillances; et les effets cumulatifs. L'évaluation a aussi examiné les autres façons de réaliser le projet, et les effets de l'environnement sur le projet.

L'évaluation environnementale prédit que, dans l'ensemble, le projet de Port Hope aurait de nombreux avantages environnementaux. On s'attend à ce que le projet aura des effets négatifs sur certains éléments de l'environnement, mais les mesures d'atténuation pourraient en bonne partie les contrer. Toutefois, on prévoit que certains aspects de l'environnement socioéconomique et de la santé humaine pourraient subir des effets négatifs résiduels mineurs durant la phase de construction, les effets sur la santé humaine étant attribuables aux changements que le projet aura sur le sentiment de bien-être de la population.

Les autorités responsables ont conclu que le projet de Port Hope n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Les autorités responsables estiment également qu'il faudrait un programme de suivi pour le projet de Port Hope et elles ont déterminé les exigences préliminaires à l'établissement d'un tel programme.